L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI MATIN, 14 JANVIER

FEUILLETON.

LE BEAU SOLIGNAC.

PAR JULES CLARETIE.

XIV—(Suite.)

D'ailleurs, en apercevant le groupe formé par Solignac blessé et par le soldat, l'homme bondit en arrière comme s'il eût tout à coup marché sur un serpent, et il s'éloigna avec rapidité du côté du boulevard, disparaissant bientôt à l'angle de la rue de la Victoire.

Mais quelque hâte qu'il eût mis à s'éloigner, Agostino avait été reconnu. Une pensée soudaine et atroce traversa l'esprit de Solignac, qui tout à coup associa Andréina à son frère et dit à Martial, avec une expression bizarre, inquiétante, d'une façon entrecoupée comme dans la fièvre:

—En vérité, tu avais raison, Martialoux, l'amour de la femme brûne est mortel!

—Est-ce que les cartes pouvaient mentir? répondit tristement le soldat.

Il voulut, pour atteindre le marteau de l'hôtel, faire avancer d'un pas Solignac dont le visage blafard l'effrayait, mais il poussa brusquement un grand cri: le colonel inerte, semblable à un mort, tomba de toute sa hauteur dans les bras du hussard qui, fou de terreur, le serra contre sa poitrine, collant sa lèvre à la bouche de son ami, de son frère, pour saisir encore une respiration, un souffle, cette bouffée de vie qui devait lui répondre que Solignac n'était point mort.

La comtesse de Farges fut, on se l'imagine, fort effarée, et violemment inquiète, lorsque sa femme de chambre lui annonça qu'un blessé venait d'être transporté à l'hôtel et que ce blessé était le colonel de Solignac.

La comtesse Louise en ressentait une émotion certainement plus profonde que celle qu'en tout autre moment elle eût approuvée. Quoi! cet Henri de Solignac qu'elle avait vu, quelques heures auparavant, brillant, souriant, admiré, aimable et charmeur, on venait de le déposer, mourant, sur le lit du portier de l'hôtel! Quel drame amenait donc le beau colonel auprès de la petite comtesse? Ce coup de feu qu'elle avait entendu tout à l'heure pendant qu'elle jouait, seule et rêveuse, des airs de harpe, était-ce donc sur Solignac qu'il avait été tiré?

La comtesse donna rapidement des ordres pour que le colonel fût transporté dans les appartements et qu'on allât aussitôt chercher un chirurgien.

Le blessé, paraît-il, avait déjà désigné lui-même celui qu'il voulait:—un homme jeune encore, déjà célèbre, et du moins apprécié, un Limousin qu'il connaissait, un enfant de Pierre-Buffières, un compatriote.

M. Lanjallais, qui avait la haute main sur les gens dans l'hôtel de Farges, et que le vieux M. de Navailles appréciait beaucoup pour sa morgue aristocratique et ses connaissances héraldiques, M. Lanjallais ne put s'empêcher de faire la grimace en annonçant le lendemain au petit lever du marquis—M. de Navailles avait ses petits levers—la nouvelle de la veille:

—Monsieur le marquis, Mme la comtesse a converti un des salons de l'hôtel, le petit salon bleu, s'il vous plaît, en infirmerie!

—En infirmerie? fit M. de Navailles. Et qui occupe cette infirmerie-là, monsieur Lanjallais?

—Un colonel!

—Un colonel? Un soldat de Buonaparte! Ici, chez moi?.....

—Oui, monsieur le marquis, dit Lanjallais avec un air de profonde désolation!

—Et qu'a-t-il donc, ce colonel-là? Une blessure?

—Oui!

—Grave?

—Fort grave. Le docteur Dupuytren, qui est venu hier, l'a déclaré.

—Est-ce qu'une des voitures de la conscription lui a passé sur le corps, à ce soldat?

—Non, monsieur le marquis. Le colonel a été victime, ici près, d'une tentative d'assassinat!

—Un assassinat?

—A vingt pas de l'hôtel.

Le vieux M. de Navailles se mit à rire d'un petit rire sec et narquois.

—Et voilà ce qu'ils appellent les bienfaits de l'ordre nouveau! dit-il en haussant les épaules. Mais en 1740, l'année de ma naissance, Paris était autrement sûr qu'aujourd'hui. Vive Dieu! il eût fallu voir qu'on assassinât un colonel de Sa Majesté! Les coupeurs de bourse respectaient l'uniforme des officiers du roi. Ou plutôt, voulez-vous que je vous dise, Lanjallais? Les officiers se faisaient respecter. Voilà le vrai. Tudieu! nous étions d'autres hommes que ces messieurs, d'une autre pâte et d'une autre trempe! Est-ce pas votre avis?

—Monsieur le marquis sait bien que cela est de point en point ma manière de voir. La Révolution a tout perdu!

—Assassiné? A quelle heure? Le soir? Et que faisait le guet? A-t-on prévenu la maréchaussée? Sais-je, moi! Les imperlinents ont supprimé tout cela. Un colonel de l'empire? Et ma petite-fille recueille ces gens-là sous mon toit! Comment s'appelle-t-il, ce colonel?

—Henri de Solignac!

Le visage anguleux de M. de Navailles s'éclaira.

—Enfin, il est né, c'est déjà quelque chose!

—Je ne connais pas de famille noble de ce nom, dit Lanjallais, qui savait sur le bout du doigt son armorial de France.

—Le fait est que....Solignac! Solignac! S'il eût été des nôtres, il n'eût pas servi l'usurpateur!....Mais, en vérité, quelle éternelle folie que la comtesse! Vous me direz, Lanjallais, qu'on ne peut laisser périr les gens égorgés sur le pavé du roi....Mais, en vérité, on tâche que les blessés qu'on choisit aient vraiment le droit de garder la particule et portent un titre quelconque! Il n'y a que ces blessés-là, sur ma parole, de vraiment intéressants!

M. de Navailles pouvait être mécontent, mais la "petite comtesse" était enchantée. Il ne lui déplaisait pas de jouer à la sœur de charité, et puis, au fond de l'âme, elle était vraiment inquiète du sort de Solignac. Le colonel, en revenant de son premier évanouissement, avait voulu la voir et la remercier, puis il avait demandé qu'on le laissât seul avec Castoret.

—Martial, lui avait-il dit, je me connais assez aux coups de feu pour savoir que celui-ci est dangereux. Si je mourais....

—Vous!......Toi!.......

—Laisse-moi parler. Je ne veux pas qu'on soupçonne qui m'a tiré ce coup de feu. Si je guéris, je me charge de me faire justice moi-même. Si je succombe, à la garde de Dieu! Mais du moins la femme que j'ai aimée—ou qui m'a aimé....ne sera jamais inquiétée. Je ne dirai rien de ce que je sais. Jure-moi de ne point parler!

—Ne point parler!.... Laisser libre un gredin qui....

—Celui-là est le frère de cette femme. Je veux que tout reste ignoré!

—Mais tu ne vois pas au moins que si ce misérable se trouve à portée de mon bancal, je me prive de lui fendre la tête!

—Sur ce point, tu feras comme tu l'entendras, et je m'en remets à toi, mon bon Martial. Je consens à ce que tu me venges, je m'entends pas que tu dénonces!

—Bien, dit Castoret d'un ton de mauvaise humeur. Ainsi, j'aurai vu tomber l'homme que j'aime le mieux au monde, j'aurai reçu dans le cou une blessure qu'on n'eût jetée sans mes cadenettes, et je n'aurai pas le droit de faire couper le cou à ce gredin-là?

—C'est ma volonté, dit Solignac.

—Alors, tout est dit. Le mot d'ordre est motus. On se taira. Seulement, j'ai idée qu'il n'y perdra rien.

Quelques moments après cet entretien, le docteur Dupuytren venait examiner la blessure de Solignac. Il connaissait le colonel du 1er hussards et Solignac l'appréciait beaucoup. Il lui avait même offert de parler à Napoléon de façon à ce que le jeune chirurgien fût attaché à la personne de l'empereur, comme Corvisart, en ce moment à Schönbrunn avec l'état-major impérial. A cette époque, Guillaume Dupuytren avait trente-deux ans. Prosecteur à dix-huit ans, chef des travaux anatomiques de la Faculté à vingt-quatre, il était déjà chirurgien en second à l'Hôtel-Dieu. Grand, la peau brune, la tête énorme, chevelue, l'œil dur, le sourire altier, mordillant d'habitude les ongles de sa main gauche, l'air sombre, la voix caressante, mais timbrée, on devinait en lui "un homme."

—Bonjour, pais, lui dit avec un sourire le colonel, en parlant patois, lorsque le chirurgien entra dans le petit salon bleu où Mme de Farges avait fait dresser un lit pour le blessé. Regardez-moi, je crois que vous avez affaire à une blessure grave!

Dupuytren, soulevant le drap, avait découvert le côté gauche du torse de Solignac, ce magnifique torse herculéen et élégant à la fois, et il examinait la blessure, interrogeant parfois Solignac dont les réponses lentes, mais singulièrement nettes, étaient faites d'une voix faible.

Solignac raconta à Dupuytren ce qu'il allait déclarer bientôt à la justice. Un coup de feu, tiré il ne savait d'où, l'avait atteint dans l'ombre. Il était tombé ignorant quel ennemi inconnu pouvait avoir tenté de l'assassiner ainsi.

—Et vous ne soupçonnez pas?....

—Je ne soupçonne personne!

—Enfin, dit Dupuytren, c'est affaire aux magistrats. Je ne suis ici que pour guérir!

Il s'était penché sur la blessure, placée entre la troisième et la quatrième côte et qu'il lui fallut explorer avec un stylet. Solignac demeurait impassible et un sourire un peu railleur relevant sa moustache blonde, il paraissait ne point souffrir.

Le chirurgien demeurait muet tandis que Castoret debout et Catherine Magnac, petite brune, grasse, l'œil noir, le teint frais, coiffée du barbichet, la jolie coiffure limousine, interrogeaient, l'un et l'autre, ses yeux ardents pour y lire le secret de la blessure du colonel et savoir s'il fallait espérer ou s'alarmer.

—Eh bien, colonel, dit enfin Dupuytren, vous en serez quitte pour garder le lit assez longtemps. Je vous recommande l'immobilité absolue. Des bandelettes de linge fin autour du corps, des applications réfrigérantes et des saignées. Je n'ai pas besoin de prescrire la diète.

—Des saignées? dit Solignac en souriant toujours.

[continuation]

système vasculaire et, si vous voulez bien, des maintenant....

Solignac tendit son bras gauche, blanc, robuste et veiné de bleu, au stylet de Dupuytren qui, la saignée pratiquée, laissa le blessé un peu affaissé, pâle et froid avec une légère cyanose des lèvres. Le sang qui sortait de la blessure du colonel s'était d'ailleurs arrêté depuis qu'on avait donné à Solignac la position horizontale.

—Allons, à bientôt, dit Dupuytren en s'éloignant. Il n'y a rien d'inquiétant.

Solignac répondit d'une voix de plus en plus affaiblie. Il éprouvait comme une délicieuse impression de calme, d'assoupissement heureux. Cet homme habitué à l'action éternelle, excessive, éperdue, ressentait une sorte de bien-être dans cette halte forcée qui le couchait là, brusquement, sur un lit ensanglanté. Le mal a de ces consolations inattendues: il semblait au colonel qu'il faisait un rêve délicieux, alangui, où les misères du corps disparaissaient pour ne laisser place qu'aux joies de l'âme.

En le quittant, Dupuytren avait hoché la tête d'un air peu rassurant.

—Eh bien, avait dit Castoret?

—Eh bien, il faudra le soigner de près si on ne veut pas qu'il meure!

—Lui!.... Solignac?.... mourir?

—Avez-vous examiné, docteur, la blessure de Castoret? interrompit Catisson en montrant Martial.

—Vous êtes blessé, vous aussi?

—Une égratignure. Mais! lui!

—Voyons l'égratignure!

Dupuytren fit la moue en regardant la blessure.

—Ce n'est rien, cela, mais il faut y prendre garde. Soignez vous bien!

—Allons donc! fit Cartoret. Qu'est-ce que je risque?

—Quand ce ne serait que la gangrène!

—Ah! paubro may, je me moque bien de rester s'il s'en va!

—Alors, soigne-toi, te dis-je, Limougeaou, si tu veux soigner ton colonel!

Et Dupuytren s'assit devant une table pour écrire son ordonnance.

—Adicha! dit-il ensuite, dans ce patois limousin qu'il aimait à parler.

Le lendemain, Dupuytren voulut qu'on appelât en consultation un ou deux de ses confrères. Il avait reconnu chez le colonel une blessure particulièrement grave, compliquée d'une sorte d'étonnement de la balle dans la région du cœur.

Lorsque les chirurgiens arrivèrent,—ils étaient trois,—Castoret leur dit, presque joyeux:

—Le colonel va bien. Il ne cesse de reposer!

—Diable! dit Dupuytren. Mais ne le laissez jamais trop longtemps endormi. Il y a des syncopes mortelles à redouter, et, dans le sommeil une de ses syncopes peut venir!

Castoret frissonna.

—Et votre cou? dit le chirurgien.

—Oh! fit le hussard, ne parlons pas de moi. D'ailleurs le meilleur moyen de me guérir, moi, c'est de le guérir, lui! Oui, oui, je m'entends.

Solignac reposait lorsque les chirurgiens entrèrent dans la chambre. Dupuytren fut d'avis qu'on ne l'éveillât pas pour le moment. Il y avait quelques minutes à peine que le colonel s'était endormi.

—Je vous expliquerai le cas absolu tout à l'heure, messieurs, dit Dupuytren, sans qu'il soit besoin, à mon sens, de fatiguer le malade.

(A continuer.)

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'Abeille quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts le numéro.

NOUVEAUX REGLEMENTS DE DOUANE.

Le secrétaire du Trésor a approuvé les nouveaux règlements que nous donnons plus bas, et qui sont relatifs à l'entrée des bagages des voyageurs arrivant de l'étranger aux Etats-Unis. Une circulaire à ce sujet va être adressée à tous les fonctionnaires de la douane dès qu'elle sera imprimée. Voici les règlements en question:

Département du Trésor,
Washington, 18 août 1875.

Conformément aux clauses de l'article 2,790 des Revised Statutes, les personnes arrivant aux Etats-Unis devront déclarer les objets de toilette et autres à leur usage personnel, les livres et les instruments relatifs à leur profession, les outils employés dans leur métier, et faire le serment prescrit par le dit article. La déclaration demandée ne pourra contenir qu'une description sommaire des "objets de toilette," des livres et instruments," etc., en indiquant toutefois la nature de l'occupation, de la profession ou du métier, pour lesquels ces livres, instruments, etc., sont employés.

Une déclaration particulière devra être faite également pour tous les articles ayant des droits à payer, s'il s'en trouve, dans les bagages d'un passager, et le serment prescrit par les articles 9 et 10 de la loi du 22 juin 1874 devra y être annexé. Cette déclaration spécifiera chaque article, ou quand il y en aura plus d'un de la même espèce ou qualité, on donnera la quantité exacte de façon qu'on puisse la vérifier promptement, et le "prix actuel ou la valeur sur le marché étranger" devra être inscrit dans la colonne destinée à cet objet, en regard de chacun des articles. Le taux et le montant des droits à payer seront portés dans des colonnes spéciales par les employés de la douane.

Les inspecteurs de la douane veilleront à ce qu'une déclaration des bagages soit faite par chaque passager de cabine et enregistrée à la douane. Cette déclaration sera examinée dans les bureaux de l'inspecteur et contrôlée au moyen de la liste des passagers des steamers avant d'être enregistrée. Si une déclaration manque, une enquête sera faite, et l'employé qui aura examiné les bagages sera responsable de la dite déclaration.

Dans aucun cas, il ne sera permis aux personnes non munies d'une autorisation de supprimer une déclaration de bagages lorsqu'elle aura été enregistrée.

Les collecteurs de la douane recevront des imprimés pour ces déclarations de bagages, et ils ont l'ordre de donner aux passagers toutes les facilités désirables pour se procurer les informations relatives aux exigences de la loi et aux règlements qui concernent l'entrée des bagages.

Dans ce but, un nombre suffisant d'imprimés sera délivré par l'inspecteur aux steamers partant des Etats-Unis pour l'Europe, pour servir aux déclarations des bagages des passagers à leur voyage de retour. Les officiers de ces steamers sont priés, en conséquence, de venir en aide au département pour faire exécuter la loi en remettant pendant la traversée à chaque passager un ou plusieurs de ces imprimés, selon que cela sera nécessaire, afin que les voyageurs aient amplement le temps de faire la déclaration requise avant l'arrivée du navire au port.

Comme il est important que toutes les prescriptions relatives au paiement des droits sur les articles importés soient exécutées, recommandation est faite aux employés de la douane de se conformer strictement et impartialement aux règlements mentionnés plus haut.

(Signé) C. F. BURNAM,
Secrétaire du Trésor par intérim.

LA LOI NOUVELLE SUR LES IMPOTS

Voici le texte de la nouvelle loi adoptée par le Congrès sur les impôts, avec les amendements qui y ont été introduits par la Chambre.

Article 1er.—A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu sur les spiritueux distillés à l'avenir dans les Etats-Unis une taxe de quatre-vingt-dix cents par gallon contenant 50 degrés d'alcool, ou par gallon ordinaire si la liqueur contient moins de 50 degrés.

Cette taxe sera payée par le distillateur, le propriétaire ou le détenteur des spiritueux avant leur enlèvement de l'entrepôt attaché à chaque distillerie.

La partie de l'article 3,251 des Revised Statutes des Etats-Unis qui ne s'accorde pas avec la présente disposition est abrogée.

Article 2.—L'article 3,368 des Revised Statutes est modifié ainsi qu'il suit: rayer les mots "vingt cents la livre" et les remplacer par les mots "vingt-quatre cents la livre." En même temps, l'article 3,394 des Revised Statutes est amendé par la substitution du mot "six" au mot "cinq" partout où il se trouve et par la substitution de mot "soixante-quinze" au mot "soixante."

N. B.—Cette disposition élève à 24 cents la livre l'impôt sur le tabac, à $6 par mille la taxe sur les cigares et à $2.75 par mille la taxe sur les cigarettes.

Toutefois l'accroissement d'impôt stipulé par le présent article ne s'appliquera pas au tabac, aux cigares ou aux cigarettes sur lesquelles la taxe fixée par la loi existante aura été payée au moment de la promulgation de la présente loi.

Article 3.—Il sera perçu sur les mélasses, les mélasses concentrées, les déchets de sucrerie, les sirops de jus de canne, les melados et les sucres classés d'après l'étalon hollandais de couleur, à leur importation des pays étrangers, un droit additionnel égal à vingt-cinq pour cent des droits qui sont maintenant imposés par l'article 2,504 des Revised Statutes sur les différentes classes d'articles désignés ci-dessus.

Le melado concentré ou concrete sera à l'avenir classé comme sucre et paiera les droits suivant l'étalon hollandais de couleur; et le melado sera défini comme un article obtenu pendant la fabrication du sucre, c'est-à-dire du jus de canne cuit jusqu'au point de devenir du sucre, mais contenant tout le sucre et toute la mélasse produits par l'ébullition, sans avoir été l'objet d'aucune clarification.

Tout produit de la canne à sucre importé dans des sacs, des nattes, des paniers et non dans de caisses ou barils sera considéré comme sucre et taxé en conséquence.

Il est prescrit en outre que le drawback sur le sucre raffiné destiné à l'exportation qui est autorisé par l'article 3,019 des Revised Statutes, sera diminué d'un pour cent seulement. Le montant de cette réduction sera retenu par les Etats-Unis.

Article 4.—Est abrogée la partie de l'article 2,503 des Revised Statutes qui porte que quatre-vingt-dix pour cent seulement des divers droits imposés sur certains articles d'importation par l'article 2,504 seront perçus. Les divers droits établis par le dit article, 2,504 seront perçus sans réduction des dix pour cent dont il est parlé dans l'article 2,503.

Article 5.—Les réductions des droits décrétés par la présente loi ne s'appliqueront à aucune marchandise embarquée sur des navires et se trouvant en route pour les Etats-Unis à la date du 10 février 1875; il ne s'appliquera pas non plus aux marchandises en dépôt dans les entrepôts et les magasins publics à la date de l'adoption de cette loi.

Article 6.—Aucun des articles de la loi du 8 février 1875 ne sera interprété de manière à imposer un droit sur les étamines à bluter admises précédemment en franchise ou à exiger l'emploi de timbres mobiles sur les livrets de caisses d'épargne lors de l'enregistrement des sommes versées.

VAPEURS

LA COTE DU LAC.

Pour l'hiver.

Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer, CAMELIA. Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression, capitaine Wm. Hannover, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.

Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Il y a un restaurant à bord du steamer.
C. M. SORIA,
23 avril75—1an Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.
Départ tous les SAMEDIS à 5 P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires. Le bateau à vapeur NATCHEZ, T. P. Leathers, capitaine, J. F. Muse, commis. Se raliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le consignee prend le fret et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.
W. B. BROCKETT, agent,
18sept— Au No 38 de la rue des Magasins.

Attakapas et Atchafalaya.

Ligne du Têche, de Walker & Lyon.

Pour Simsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya, du Bayou Chêne, de Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeannerette, la Nlle-Ibérie, Fausse Point, St-Martinville et tous les débarcadères du Bayou Têche. Les bateaux à vapeur, d'un faible tirant d'eau,

CLARKSVILLE. Capitaine, Abe Smith, commis Frank Greig, part SAMEDI, 8 janvier, à 5 heures P. M.

IDA. Capitaine, T. R. Muggah, commis, Fred. H. Buck, part SAMEDI, 15 janvier, à heures P. M.

Le fret et tout ce qui a rapport aux habitations seront l'objet d'une attention particulière. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN,
15déc—1m No 4 de la rue Tchoupitoulas.

Opelousas.

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmesport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur TRENTON, E. QUATREVAUX, capitaine, H. MOLAISON et S. DEBBES, commis.

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JAMES M. DOWLING,
28sept—1m No 25 de la rue Decatur.

OPELOUSAS.
Départ régulier tous les Mardis à 5 h.

Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmesport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau. BERTHA, H. H. Broad, capitaine, T. John, commis.

Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaizes, faisant sa jonction avec le Côte à Minnie de Simmesport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 106 de la rue de la Commune.

Tout fret pour le Bayon des Glaizes sera déchargé à Simmesport ou Big Bend Landing.

POUR LES OPELOUSAS.

Départ tous les Mercredis, à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barre, Simmesport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur FLETA, C. C. Picket, capitaine, A. Meynier commis.

Il prendra du fret et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaizes, et Bayou Bœuf ainsi que du fret pour la Côte.

Le fret du Bayou des Glaises sera débarqué à Simmesport et à Big Bend.

Le fret du Bayou Bœuf sera débarqué à Washington.
28 nov

Paquebot hebdomadaire et indépendant des Opelousas.

Départ tous les MERCREDIS à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barre, Churchville, Atchafalaya, Simmesport, Big Bend Landing, Old River, et tous les points intermédiaires. Le bateau à vapeur ST-MARY, d'un faible tirant d'eau, Capitaine F. Probst, commis J. B. Schmidt, partira tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. Connaissements jusqu'au Bayou Bœuf. Le fret du Bayou des Glaises sera débarqué à Simmesport ou Big Bend Landing. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, No. 3, de la rue Tchoupitoulas.
18 déc—

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.
Jour de départ, tous les samedis, à 5 P. M.

Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur BART ABLE, R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, commis. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à N. M. CARTER, 33 rue du Camp. HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas, BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune, ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.
3 déc—

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.

Le bateau à vapeur LESSIE TAYLOR, Capitaine Allen Junel, M. Kennison, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira, de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.

Ce bateau prendra du fret à un tarif aussi bas que n'importe quel bateau sur cette ligne.
12 mai—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Baton-Rouge.

Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et VENDREDIS, à 10 h. A. M. Le nouveau bateau à vapeur B. L. HODGE, Capitaine JAS. P. McELROY.

Il descend tous les DIMANCHES et MERCREDIS le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, agent,
22juil—3m No 30 de la rue du Canal.

Paquebot de la Nouvelle-Orléans et de Donaldsonville

Départ de la N.O. — Départ de Donaldsonville:
Le Samedi, à 10 A. M. — Le Dimanche à 5 A. M.
Le Lundi, — Le Mardi, à 5 h. A. M.
Le MERCREDI, à midi. — Le JEUDI, à 5 h. A. M.

Le bateau à vapeur SAI T. JOHN, Capitaine, F. BERGERON; J. C. BERGERON, Commis. Commis. E. LEBLANC.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇO, agent,
29 oct— No 30 de la rue Conti.

La Côte Donaldsonville et Bayou Lafourche.

Le rapide et sûr bateau à passagers, HOBT. YOUNG, W. H. Daniel, Capt., J. M. Daniel et F. Dalfe, commis.

Partira tous les SAMEDIS à 5 heures P. M., et tous les MERCREDIS à midi.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à A. HITE & CARLIN, agents,
18nov—1m No 3 rue Tchoupitoulas.

Paquebot de la Côte et du Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur HENRY TETE, Capitaine Jos. Ancoin, M. H. Landry, commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 P. M. et tous les VENDREDIS à 10 A. M. Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET et P. CHARLET,
16juillet—1an 9 rue Conti.

Pour la Côte au-dessus de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et le White Hall Saw Mill.—Trois fois par semaine. Le bateau à vapeur MARY IDA. Capitaine J. A. Ruiz; commis E. M. Valette. Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à W. J. COMAUX, 30 rue Conti.
8mai—

BANQUE NATIONALE DE LA NLLE-ORLEANS.

A la clôture des affaires du 2 octobre 1874.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	338,768 83
Tiré en sus	1,437 80
Bons des E. U. pour garantir la circulation	200,000 00
Autres actions, Bons et hypothèques	2,500 00
Dû par des agents de rachats et de réserve	[illegible]
Dû par d'autres banques nationales	[illegible]
Dû par des banques et des banquiers d'Etat	551 07
Propriétés foncières, mobilier et installations	10,000 00
Dépenses courantes et taxes payées	8,143 18
Primes payées sur bons des E. U.	34,000 00
Chèques et autres items au comptant	390 40
Echanges pour le Clearing-House	30,085 91
Billets d'autres banques nationales	13,277 00
Petite monnaie et compris les nickels	945 05
Espèces	844 18
Billets Legal Tender	6,000 00
Cinq pour cent, fonds de rachats	9,000 00
Total	$714,922 01

PASSIF

Capital payé	$200,000 0
Surplus	1,000
Autres profits non partagés	2,806 44
Billets de la Banque nationale en circulation	178,250
Dépôts individuels	328,127 97
Certificats de dépôts payables sur demande	2,880 40
Certificats de dépôts à terme (time)	2,000 00
Dû à d'autres banques nationales	556 37
Dû à des banques et à des banquiers de l'Etat	2,789 83
Total	$714,922 01

Moi, John H. Pike, caissier de la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau ci-dessus exact,

JOHN H. PIKE, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 7 octobre 1874.
GEO. W. CHRISTY,

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.
LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

FRANCE, Trudolle, samedi, 8 janvier.
LABRADOR, Sanglier, samedi 22 janvier.
AMERIQUE, Pouzols, samedi, 5 février.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine, $120 et $110 suivant l'emplacement.—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.

LOUIS DE BÉBIAN
Agent, 55, Broadway, New-York, ou à L. GRAND, Agent,
nov—4lm Gallier Court. Lettre H. N. O.

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Havre, à Southampton et à Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD partiront comme ci-dessous:

	De Brême.	de la Nlle-Orlé.
Hannover	15 sept.	24 oct.
Frankfurt	13 oct.	21 nov.
Hannover	24 nov.	
Frankfurt	25 déc.	

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et les.

Sujets aux conditions définies ci-dessous.

PRIX DU PASSAGE.

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
chambres .... $150 en or.
Entrepont 36

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême
chambres .... $150 en or.
Entrepont 45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres .... $25 en or.
Entrepont 15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans sont délivrés par les soussignés.

La compagnie se réserve le droit de changer, ou retirer ses steamers, de différer leurs jours de départ, leur destination, leur chemin et les prix de passage.

Pour plus de détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
No 42 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants: KNICKERBOCKER, NEW ORLEANS, HUDSON, CORTES.

Le steamer KNICKERBOCKER, Kemble, commandant,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse Mercredi 19 janv. à 5 P. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3/4 pour cent.

Passage .... $50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 61.

CHEMINS DE FER

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville — &c.

A dater du 7 DECEMBRE, le bateau à vapeur BILLY COLLINS partira, du pied de la rue Bienville, à 7.45 du matin, pour Westwego, et transportera les voyageurs à toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour le lendemain, à 6 heures du soir.

Le même bateau se rallera avec le train de passagers du Dimanche qui partira de la ville à 8 h. du matin et sera de retour le soir du même jour à 6 heures.

Le fret est reçu au même endroit, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, et sera livré le lendemain matin.
C. F. PAYNE
4déc— Agent-général.

LIGNE DE MOBILE.

GRANDE ROUTE DE LA MALLE DU NORD ET DE L'EST.

A DATER DU 22 NOVEMBRE,

Les trains arriveront à la gare (pied de la rue du Canal) et en partiront comme suit:

—DEPARTS—

Exprès du jour .... 7.30 a. m.
Exprès (tout le parcours) et malle .... 5.00 p. m.

—ARRIVEES—

Exprès (tout le parcours) et malle .... 10.00 a. m.
Exprès de nuit .... 9.30 p. m.

Il y a des CHARS PULLMAN, journellement et sans changement, pour Cincinnati, Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore. Il n'y a qu'un changement jusqu'à New-York et les villes de l'Est.

Le bureau où se vendent les billets est au coin des rues Camp et Commune, en face de City Hôtel.
D. R. ROBINSON,
21 Nov. Surintendant.

THE MOBILE LINK.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.

ON AND AFTER NOV. 22 nd.

Trains will arrive and depart from depot foot of Canal street as follows:

—DEPART—

Day Express .... 7.30 a. m.
Through Express and Mail .... 5.00 p. m.

—ARRIVE—

Through Express and Mail .... 10.00 a. m.
Night Express .... 9.30 p. m.

Pullman Palace Cars daily to Cincinnati, Louisville, Nashville Lynchburg and Baltimore without change and only one change to New-York and Eastern Cities.

Ticket office corner Camp and Common streets, opposite City Hotel.
D. R. ROBINSON,
21 Nov. Supt.

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée.

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville. — Départs du Lac.

[timetable illegible]

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.
G. H. ALLEN,
5mai— Surintendant-général.

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:

(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)

A partir du 31 octobre 1875 à 5 30 P. M.

DEPARTS		ARRIVEES	
Exprès	7:20 A. M.	Exprès	12:3 A. M.
Malle	5.3 P. M.	Malle	10.0

Le train d'agrément part le SAMEDI à 3.40 A. M. et arrive le DIMANCHE à 9.15 P. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A St. LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.
A. D. SHELDON, Agent.
R. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv75

New Orleans, St.Louis & Chicago R.R.Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)

From October 31, 1875, at 5 30 P. M.

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7:20A. M.	Express	12.30 P. M.
Mail	5:30P. M.	Mail	10:0 A. M.

The accommodation train depart on SATURDAY at 3:40 A. M. and arrive SUNDAY at 9:15 P. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.
A. D. SHELDON, Agent.
R. D. FROST, General Manager. any 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA

Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Brashear, extrêmement bas pour le moment. Des contrats spéciaux pour des marchandises expédiées pour ces points par le grand, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront que par ce chemin de fer.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant le départ; le fret reçu après onze heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magazine.

Il ne sera point reçu de fret au 5 heures.
CHS. A. WHITNEY & Co., Agents.

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'Abeille (édition quotidienne, $14 par an; édition hebdomadaire, $3). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

ASSURANCES

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

QUINZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes (compagnie locale et agences) de l'année expirée le 31 décembre 1874.

Sur risques d'incendie	$485,120 58	
Sur risques de mer	83,882 65	
Sur risques de rivières	94,894	
		$663,497 93
En moins—réservé pour risques non expirés le 31 décembre 1874	166,601 52	
Primes remboursées	23,223 73	
		189,824 25
		$463,673 68
Plus intérêts		35,385 11
		$504,028 79
Compagnie locale et agences		
A déduire, réassurances	$ 45,103 90	
Pertes par le feu $161,144 63		
Pertes sur mer 57,432 43		
Pertes sur les rivières et dans l'intérieur 51,427 45		
	270	
Dépenses générales	55,250	
Taxes	19,430	
Commissions	35,550	
Réfraction (rebate)	51,494 20	476,835
Bénéfice net		$ 27,203

L'actif de la compagnie est comme suit:

En caisse	$ 65,050 89
Primes en voie de recouvrement	92,182 77
Garanties et billets hypothécaires	211,889 84
Effets à recevoir pour primes	12,481 04
Bonds de la ville et autres bonds	189,518 58
Actions de la Cie du Gaz et autres actions	74,409 50
Primes d'agences en voie de transmission	9,797 31
Dû par des compagnies d'assurances	7,280 81
Propriété foncière au coin des rues Canal et Camp	70,802 77
Autres propriétés foncières	70,522 84
Succursale, troisième district, prime en recouvrement	1,675 76
Compte suspendu	3,070 13
	765,649 83

PASSIF.

Capital	$500,000 00
Réserve pour risques non expirés le 31 décembre 1874	166,601 51
Intérêts et dividendes non recouvrés	6,737 15
Réclamations contre la compagnie	4,233 73
	$677,621
Surplus plus que suffisant pour couvrir la dépréciation	$ 90,028 22

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

I. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 15 janvier 1875.

JOHN LEMONNIER,
Troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 1er du courant, à une réunion des directeurs il a été résolu de payer le dividende-intérêt semi annuel de CINQ POUR CENT sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayant-cause, à dater du 1er février prochain,

J. W. HINCKS, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 18 janvier 1875.

DIRECTEURS.

W. E. SCHMIDT,	A. M. BICKHAM,
PLACIDE FORSTALL,	AD. SCHREIBER
H. GALLY,	JULES TUYES,
CHARLES LAFITTE,	W. A. BELL,
W. VAN BAMTHUYSEN,	D. FATJO,
EMILE BOUNY,	D. D. ROGERS.

17 janv—

Second Etat de Situation

—DE LA—

CO. AGRIC. D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1874, à savoir:

Sur risques de feu	$114,902 23	
Sur risques de mer	59,291 37	
Sur risques de rivières	29,506 53	
Total des primes		$203,600 53
Moins primes rendues		5,154 77
Primes acquises		$192,546
Déduit—Pertes par le feu	$45,106 02	
Pertes sur mer	42,115 73	
Pertes sur rivières	16,476 59	
	$103,698 87	
Réassurances	21,910 71	
Réfactions (rebate)	2,563 07	
Taxes	7,456 93	
Loyer	2,700 00	
Dépenses, et profits et pertes	44,616 19	
		183,...
Réservé pour primes non-terminées		$17,920 8

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:

Capital en Stock-notes	0
Comptant	42,428 5
Comptes en voie de collection	13,550 2
Billets recevables	
Prêts sur garantie	61,950 00
Prêts sur hypothèque	67,558 35
Stocks et Bons	6,670 50
Installations de bureaux et meubles	2,000 00
En mains d'agents en Europe, etc	2,128 45
	$296,517
Moins ajustement payé et dividendes	2,196
	$294,320 95

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Vice-Président.
L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 20 janvier 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:

A. Baldwin.	B. Henderson.	G. P. Blancas
A. Tertrou.	O. Sercier.	G. J. Leeds.
A. M. Fortier.	P. Laborde.	T. L. Airey.
B. Huff.	J. Brunaso.	H. Keiffor.
A. Hirsch.	E. K. Bryant.	O. Hopkins
H. Kern.	W. B. Conger.	A. Palacio.
H. Boer	R. De Gas.	E. Ganucheau
J. S. Camors	W. A. Bell	E. Roos

Mechanics' and Traders' INSURANCE COMPANY,

Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes de l'année expirée le 31 août 1875.

Primes sur l'incendie	$178,021 43	
Primes de mer	2,251 43	
Primes de rivières	65,567 37	
Primes sur les risques non expirés le 31 août 1872	42,000 00	
Total		$281,303
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année		60,125 45
		$211,083 63
Pertes payées dans l'année:		
Sur les risques d'incendie	$64,017 29	
Sur les risques de mer	17,690 31	
Sur les risques de rivières	18,231 71	100,844
		$110,239 47
En moins,		
Réfactions (rebate), 15 pour cent	$5,563	
Réassurances	18,633	
Dépenses, taxe, licence, intérêt	4,486 38	
Réservé pour risques non-expirés	20,000 00	68,541 51
Bénéfice net		$41,697 51

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$50,716
Effets à recevoir pour primes et prêts garantis	$94,567
Primes en voie de recouvrement	431
Actions, bons, etc., de banques compagnies d'assurance, etc.	2,356
Propriété foncière	4,557
Billets d'actions (stock notes)	282,228
	$583,285 1

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WALTER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, soussigné notaire public, le 29 septembre 1872.

CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:

Intérêt sur le capital payé .... 10 pour cent
Dividende sur le surplus 6
Dividende sur primes remboursées 15

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.

C. W. Allen	C. A. Green
A. J. Aiken	L. L. Haas,
J. A. Braso	Col. T. H. Hunt,
W. T. Blak	J. D. Hill,
I. Bloom,	Jas. S. Lanphier,
Sam. Boyd,	Robert L. Moore,
C. H. C. Brown,	John Myers,
John D. Cobb,	H. J. Mullan,
Geo. W. Church,	Edward Nalle,
J. E. Campbell,	G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman	W. B. Thompson.

DONATIEN AUGUSTIN, Register in Bankruptcy.

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1868.

Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington.

Residence No. 163 Esplanade Street.

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nlle-Orléans.

104 .... rue du Canal 10

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 1875, y compris les risques non expirés de l'année précédente:

Sur risques de feu	$509,621	
Sur risques de mer	52,586 10	
Sur risques de rivières	55,983 68	
Total des primes		$678,180 23
En moins, primes non expirées		121,463 00
Profit net sur les primes le 31 mai 1875		$556,692 23
Pertes payées—		
Sur risques d'incendie	$257,344 41	
Sur risques de mer	47,782 44	
Sur risques de rivières	22,344 65	
	$327,476 00	
Taxes	35,609 98	
Réassurances et primes remboursées	26,849 72	
Dépenses et quinze pour cent réfaction moins intérêt	54,930 07	
		$454,260 67
Profit		$102,431 56

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	$222,814 42
Bons de la ville	218,110 00
Actions de banques, chemins de fer et autres	73,611 80
Billets garantis par hypothèque et gages	327,279
Effets à recevoir	65,917
Primes en voie de recouvrement	94,404
Bons de l'Etat	650
Actions d'assurance	19,124
Actions du Valette Dry Dock Comp	10,400 00
Bons hypothécaires du Turner's Association	2000 00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall	5000 00
En caisse	108,587 29
	$1,223,899 56

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.
W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.

JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS:

P. Maspero,	Ed. Toby,
D. Fatjo,	P. Fourchy,
S. Z. Relf,	M. W. Smith,
L. F. Génères,	J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix,	J. M. Allen.
	Chas. Lafitte.

16juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL —DE LA—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie	$201,308 60	
Primes de mer	42,344 83	
Primes des rivières	112,114 32	$355,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées		276,137 7
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—		
Sur risques d'incendie	$69,247 66	
Sur risques de mer 15,447 32		
Sur risques de rivières	55,553 91	$140,248 59
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c.	72,706 23	214,054 22
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital)		$62,133 12

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Effets à recevoir	$43,674 01	
Prêts sur bons et hypothèques	55,943 33	$99,617
Prêts sur actions, sur demande	17,489 58	
Argent en banque	63,069 96	200,529 64
Propriétés foncières		116,758 42
Bons de la ville, actions de banques et autres		182,581
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c.		27,514 1
Total de l'actif		$536,331 91

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.

WM. H. HOLMES,
Seconde Justice de paix,
Paroisse d'Orléans, Lne

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dividende.

DIRECTEURS.

Thomas A. Adams,	Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	O. T. Buddecke.
John Phelps,	Adam Thompson,
Henry Abraham	P. N. Strong,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
Edward J. Gay,	John M. Sandidge,
Simon Hernsheim,	Simon Forcheimer.
Joseph E. Wolfe,	E. B. Post,
Edward Fusbury,	John E. King,
Fred'k Camerden	J. L. Harris,
Andrew Stewart,	Joseph Stone,
George Martin,	Alfred Moulton,
L. C. Jurey,	Edward Nalle,
George W. Sentell,	A. Levi.

24mai—

SILAS —DE LA—
BANQUE GERMANIA NATIONALE A LA NOUVELLE-ORLEANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE. A la clôture des affaires du 2 octobre 1874

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$783,976 85
Tiré en sus	4,242 8
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	180,000 0
Bons des Etats-Unis en caisse	150,000 0
Autres actions et Bons	27,035
Dû par des agents de réserve et de rachat	88,637
Dû par d'autres banques nationales	7,146 1
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat	1,221
Propriété foncière, mobilier et installations	5,900
Dépenses courantes et taxes payées	11,163
Primes payées	35,080
Echanges pour le Clearing-House	15,830
Billets d'autres banques nationales	5,979
Petite monnaie (y compris les nickels)	641
Espèces	27,872
Billets Legal Tender	210,110
Total	$1,591,400

PASSIF.

Capital payé	$300,000
Surplus	27,000
Autres profits non partagés	27,023
Billets de banques non rachetées	180,995
Dividendes non payés	349
Dépôts individuels	$888,591 79
Certificats de dépôts, payables sur demande	800 00
Chèques certifiés	11,911
Chèques de caissier non payés	24,927 — 1,026,141
Dû à d'autres banques nationales	12,888
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat	5,699
Total	$1,591,400

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Moi, Hermann Roehl, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le susdit bilan exact.

HERM. ROEHL, caissier

Signé sous serment pardevant moi, ce 9 octobre 1874.

JOS. COHN, Notaire Public

Exact—Témoins: T. PRUDHOMME. S. CAIN.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier

—Assure contre—
LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,
aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues		$187,125
Pertes par incendies sur mer et rivières payées	$34,647	
Réassurances, réfactions (rebate), dépenses, etc.		
		124,881
Total de l'actif		$794,923 1

DECLARE:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 8 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	S. Katz,	Louis Schneider
A. Eimer Bader,	Jos. Keller,	W. B. Schmidt
N. A. Baumgartner,	Th. Lilienthal,	R. Sieg,
	E. F. Del Bondio,	O. H. Miller,
Isaac Scherck,	H. Eicke,	S. J. Nasits,
J. N. Schwars,	Chas. Engsfeld,	H. Pohlmann,
Louis Schwars,	M. Frank,	F. Rickert,
L. Weissenbach,	H. R. Gogreve,	F. Roder,

Notice to Tax Payers.

THE undersigned respectfully announces to the Tax-Payers and the public in general, that he has removed his office from No 54 Exchange Alley between Bienville and Customhouse streets to No 56 same Alley. He again tenders his heartfelt thanks for the liberal patronage which has been bestowed upon him for the last twelve years, and hopes the continuance of the same.

JOHN T. DUFOUR,
No 56 Exchange Alley

Avis aux Contribuables.

LE soussigné a transporté son bureau du No 54 Passage de la Bourse, entre Bienville et Douane au No 56 même Passage. Il profite de cette occasion pour remercier sa clientelle et le public en général du bienveillant patronage qui lui a été accordé depuis dix ou douze ans. Le soussigné fera donc tous ses efforts pour continuer à donner pleine satisfaction au public en général.

JOHN T. DUFOUR.
1er oct.—1m. No 56 Passage de la Bourse.

FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,

NEUVIEME ETAT ANNUEL —DU—

37 .... Rue Carondelet 3

Nlle-Orléans, 20 mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 30 avril 1875, savoir:

PRIMES DE L'ANNEE.

Sur risques d'incendie	$360,073 53	
Sur risques de rivières	231,229 76	
Sur risques de mer	44,116 41	$635,419
En moins—Primes non expirées le 30 avril 1875	$ 89,742 00	
Primes remboursées	9,925 50	99,667
Montant net des primes		$535,7..

PERTES PAYEES, SAVOIR:

Sur risques d'incendie	$134,367 30	
Sur risques de rivières	126,482 68	
Sur risques de mer	8,320 65	$269,170
Réassurances		14,369 42
Réfaction (rebate)		15,492 81
Taxes d'Etat et de Ville		22,613 48
Dépenses brutes, bureau local et agences		52,899 81
Profits et pertes		16,021 40 — $390,582
Balance		$145,169
En plus, intérêts, escompte et épargnes reçus		105,054
		$250,224
En moins, 1er intérêt semi-annuel sur le capital payé et le second dû		110,000
Bénéfices net		140,224
En moins—réservés pour diminution de valeur des placements		23,094
Balance à partager sur le montant net des primes de 1874-5 et les primes non expirées de 1873-4		$117,130

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$ 394,482 15
Comptes en voie de recouvrement	50,928 47
Effets à recevoir, pour prêts sur actions et bons	$22,922 04
Effets à recevoir à courtes échéances	28,011 45
Actions de banques et autres actions	218,103 55
Actions de chemins de fer de la ville	79,549 68
Bons de la ville et autres bons	110,661 56
Bons Masonic Grand Lodge of Louisiana	5,000
Bons de l'Odd Fellows Hall association	5,000 00
Bons de l'Association de secours pour les veuves et les orphelins juifs	2,000 00
Propriétés foncières	60,135 00

PASSIF

Capital	$1,000,000 00	
Réserves pour risques non expirés	89,742 2	
Dividendes non payés (y compris dividendes d'intérêt et de prime du 30 avril 1875	177,555 23	
Ca sduel (surplus	118,918 65	1,486,216

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, Président
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 22 mai 1875.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 20 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, SUR DEMANDE, un SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1875, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie ($100,000) et un DIVIDENDE COMPTANT DE VINGT-CINQ POUR CENT aux Actionnaires ($471,769 86) du montant net de leurs primes participantes de l'année expirée le 30 avril 1875 et de leurs primes participantes non expirées de l'année expirée le 30 avril 1874.

ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Sect. MOSES GREENWOOD, Vice-Président.

DIRECTEURS:

Moses Greenwood	R. M. Walmsley,
W. A. Johnson,	A. Brittin,
John I. Noble,	A. H. May,
John Chaffe,	H. H. Snowden,
Richard Milliken,	T. Lytt. Lyon,
Samuel E. Moore,	Wm C. Raymond,
J. L. Warren,	James S Prestidge
R. T. Buckner,	Samuel H. Boyd,
Saml. Friedlander,	Joseph McElroy,
A. A. Yates,	E. K. Wheelock,
John I. Adams,	Cyrus Bussey,
Isaac Scherck,	Wm J. Behan.
	B. F. Eshleman.

APPORT SUR L'ETAT —DU—

STATE NATIONAL BANK,

A LA NOUVELLE-ORLEANS,
ETAT DE LA LOUISIANE,
A la clôture des affaires du Vendredi 1er octobre 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$1,159,456 9
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques	35,891 75
Dû par des agents (approuvés) de réserve	111,145 12
Dû par d'autres banques nationales	21,255 50
Dû par des banquiers et des banques d'Etat	79,079 95
Propriétés foncières, mobilier et installations	146,174 27
Dépenses courantes et taxes payées	19,643
Primes payées	55,600
Echanges pour le Clearing House	$162,421 29
Billets d'autres banques nationales	3,150 00
Petite monnaie (y compris les nickels)	1,180 56
Espèces	22,232 36
Billet legal tender	154,456 00 — 352,679 71
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis pour cent des billets en circulation	25,000 00
Total	$2,481,755 03

PASSIF.

Capital payé	$500,000 00
Surplus	23,550 84
Autres profits non partagés	35,890 82
Billets de banque nationale non rachetés	500,000 00
Dividendes non payés	3,529 79
Dépôts individuels sujets à des chèques	$952,792 84
Certificats de dépôts sujets à demande	3,000 00
Chèques certifiés	32,013 01
Chèques de caissier non payés	100 00 — 996,615 87
Dû à d'autres banques nationales	69,438 23
Dû à des banquiers et à des banques d'Etat	81,430 47
Total	$2,571,756 03

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la susdite banque, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment, pardevant moi, ce 11 octobre 1875.

THEO. GUYOL, Notaire Public.

Exact—témoins:
ALF. MOULTON,
W. T. BLAKEMORE, } Directeurs
SAM'L FRIEDLANDER.
12oct—1f

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIEME ETAT ANNUEL—

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1875, fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875	$1,791 79
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875	5,345 28
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875	$5,499 66
Escompte de billets payés avant l'échéance	247 71
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière	1,281 43
	$7,024 14
Bénéfice net	112 94
	$7,137 08 $7,137 08

L'actif de la Société est comme suit:

Billets payables mensuellement garantis par première hypothèque et privilège de vendeur	$84,906 77
Propriétés foncières	9,450 23
Comptant: A la banque nationale de l'Etat	$1,661 41
Currency des Etats-Unis	144 26
Effets à recevoir	7,160 15
Divers débiteurs	590 77
Installations	1,000 00
Intérêt courant	955 38
	105,172
Actions payées en plein	79,150 00
Actions payées en partie	3,792 85
Scrip	4,630 00
Dividende No 1 non réclamé	127 20
Effets à payer	400 00
Divers créanciers	34 70
Surplus de l'actif	16,470 22 105,172 97

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ, Président.
A. GAULET, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, le 21 octobre A. D, 1875.

G. LEGARDEUR. JR., Notaire public
22 oct—1m

Premier état annuel —DE— L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE,

Au No. 152 de la rue du Canal,
Le 12 décembre 1872.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1872.

Primes d'incendies	$52,641
Primes de rivières	1,113
Total des primes	$53,815 18
En moins—primes non expirées	35,876 79
Montant net des primes	$17,938 59
A déduire: Pertes par les incendies—payées	$ 228 23
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts	12,104 93 12,331
Montant réservé pour pertes non réglées	$5,546 50

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:

Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $305,450	$101,322
Propriétés foncières appartenant à la compagnie	17,500 00
Prêt garanti par des actions	1,000 00
Actions appartenant à la compagnie	27,550 00
Bons des Etats-Unis	5,000 00
Effets à recevoir	5,328
Billets d'abonnés sur dem. d orient 5 pour cent d'intérêt	19,830
Intérêt	10,442
Primes en voie de recouvrement	17,420
Effets à recevoir pour primes	220
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier	12,418
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence	4,345
Capital souscrit en voie de règlement	62,461
	$355,542

PASSIF.

Capital, 4,132 2-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action	$313,752
Montant réservé pour garantir surment tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées	17,938
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé	17,938
Montant réservé pour perte non réglée	5,546
Salaires non payés	769
	$355,942

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce ... A. D. 1872.

Rapport sur l'Etat —DE LA— BANQUE NATIONALE DE L'ETAT,

A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$1,115,402 13
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques	35,718
Dû par des agents de réserve, approuvés	44,731
Dû par d'autres banques nationales	23,095
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	159,014
Propriétés foncières, mobilier et installations	139,719
Dépenses courantes et taxes payées	29,563
Primes payées	55,6
Echanges pour le Clearing House	$171,515
Billets d'autres banques nationales	35,302 00
Petite monnaie, (y compris les nickels)	2,375 79
Espèces	27,370
Billets Legal Tender	465,525 00 — $705,698
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation)	25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat 5 pour cent)	4,000 00
Total	$2,596,519

PASSIF.

Capital payé	$500,000 0
Surplus	23,550 84
Autres profits non partagés	87,471
Billets de banque nationale, non rachetés	500,000
Dividendes non payés	6,591
Dépôts individuels sujets à des chèques	$1,322,871
Certificats "demand" de dépôts	7,000 00
Chèques certifiés	13,550
Chèques du caissier non payés	100
	1,343,622
Dû à d'autres banques nationales	79,641
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat	91,496
Total	$2,596,645

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 1er jour de juillet 1875.

THEO. GUYOL, notaire public.

Exact—Témoins:
G. A. WILLIAMS,
JOS. DUNLAP,
WM. A. VINCENT.

Commercial Insurance Company, of New Orleans.

130 .... RUE DE LA COMMUNE 130

NEUVIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant:

Primes de l'année expirée le 31 mars 1875

Feu	$50,583 60	
Mer	13,630 20	
Rivières	65,121 33	$129 ...
Plus—risques non expirés le 31 mars 1874		15,746 00
		149
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875		17,200 00
Montant net des primes		
Perte par le feu	$9,619	
Pertes sur les rivières	23,541	$43,181
Réfaction (rebate)		25,251 23
Réassurances		3,609
Primes remboursées		1,325 10
Taxes		14,211 50
Casuel		3,170 42
Loyers		4,588 55
Dépenses		15,406 43
		$117,889 58
Moins Intérêts profits et pertes		20,192 18 — $97,70
Bénéfice net		$34

ACTIF.

Effets à recevoir	$23,934 42
Mobilier	4,933 92
Actions du Harbor boat	850 00
Bons de la Ville	1,320 00
Actions de la banque de l'Etat	2,600 00
Comptes en recouvrement	14,623 51
En caisse	95,100 00
	$217,412 53

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 2 mars 1875.

J. H. OGLESBY, Président.
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce ... avril 1875.

E. J. IVY, Notaire Public

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande

ETAT DE SITUATION —DE LA— Germania National Bank DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

31 décembre 1872.

ACTIF.

Billets escomptés	$ 661,753 22
Prêts sur demande	65,325
Bonds des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour répondre de la circulation	300,000
Primes sur les bonds ci-dessus	23,090
Billets des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour racheter la circulation	12,500
Actions et bons divers	23,263
Dû par des banques et des banquiers éloignés	9,155 0
Mobilier et accessoires	
Avoir en argent:	
Bonds des E. U. en main	112,000
Comptant en caisse ici	451,629 93
Do dans les banques de New-York	204,860 1 — 768,490
Total de l'actif	$1,...

PASSIF.

Capital payé	$ 300,000
Excédant de fonds	2,000
Billets émis	267,150
Dépôts	1,172,804 65
Dû à des banques et à des banquiers éloignés	84,159
Profits bruts pendant les 6 derniers mois	67,365 63
Moins dépenses et taxes	19,608 57
Profits nets (sur lesquels un dividende de 7 1/2 pour cent $22,500 a été éclaré aux actionnaires	40,554 7
Total du passif	$1,930,4

LOUIS SCHNEIDER, Président.

ASSURANCES

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE $500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes escomptées et intérêts	$284,876
Pertes, dépenses, taxes	$198,888 78
Bonds de réserve, $10,950 et dividende sur le capital, 10 pour cent	59,676 54
	255,515 30
Bénéfice net	$78,862 17
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT—SUR LE MARCHE	
Actions, bons, prêts et effets à recevoir	$400,870 0
En caisse et primes en voie de recouvrement	129,775 71
	$530,645 77

Dividende payé sur les actions DIX POUR CENT par an et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie No 61 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—

JNO. G. GAINES,	JAS. I. DAY,
E. J. HART,	LIONEL C. LEVY
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP
HUGH WILSON,	JAMES BYRNES,
E. BISCOE,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	W. B. SCHMIDT
CHAS. MACREADY,	I. ALCUS,
W. E. SEYMOUR,	ISAAC L. HAAS
WORTH FLOWER,	SCOTT McGEHEE
J. WEIL	GEO. JONAS,
B. W. TAYLOR	H. FATJO,
J. O. MERRIS,	T. L. AIREY.

3 mars au 1er janvier

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL

Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1875.

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1875, y compris les Risques non terminés de 1874.

Primes sur les Risques de feu	$125,44.
Primes sur les Risques de rivières	22,9..
Primes sur les Risques de mer	3,3..
Moins les primes rendues	
Moins les primes sur Risques non terminés de 1875	30,6..
Primes nettes pour l'année 1875	
Déduit pour l'année 1874	
Pertes payées durant la même période	
Sur les Risques de feu	$ 55,...
Sur les Risques de rivières	
Sur les Risques de mer	14,72.
Réassurances	
Taxes	
Réfaction au lieu de participation Profits et Pertes, moins le compte de ...	18,56.
Intérêt ... des Scrips	
... payés	4,00.
	$61,265 54
Moins compte et intérêts	26,71.
Bénéfices non réglés	

La Compagnie possède l'actif suivant:

En caisse	$58,428
Effets à recevoir sur primes	
Effets à recevoir sur hypothèques	
Primes en voie de recouvrement	$1,...
Propriété foncière	
Bons de l'Etat de la ville de la Nouvelle-Orléans	26,1..
Actions de Banques	44,20.
Actions de la Compagnie Valette Dry Dock	
Actions du Harbor Protection Company	
Bons de la Grand Loge des Maçons Libres et Acceptés	
Bons de l'O. F. Hall Association	
Actions de Compagnie d'Assurance	
Bons de Mechanics and Agricultural Fair Association	
Comptes suspendus de Bons et d'Actions	

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROTHERS, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire public, ce seizième jour de janvier, 1876 et comme j'atteste ma signature ....

ANDREW HERO.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.

DIX-HUITIEME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurances de l'Union de la Nlle-Orléans publié conformément à la loi et à sa charte, de la Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.

Primes d'incendie	$80,854 55
Primes sur les rivieres	3,668 58
Primes maritimes	3,512 32
Moins, primes remboursées	
Pertes payées dans l'année—	
Pertes par l'incendie	$22,159 66
Pertes sur les rivières	16,922 12
Pertes sur mer	515 17
	$39,4..
Réassurances	4,589
Loyer	2,500 00
Taxes	1,850
Réfaction (rebate)	10,277
Dépenses moins l'escompte et intérêt	6,487 30
Réservé pour risques non terminés	27,171 00

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par nantissement	5,775
Prêts garantis par hypothèques	21,000
Effets à recevoir pour primes	11,160
Actions, bons et autres obligations	143,550
Propriété foncière	5,497
Primes en voie de recouvrement	15,107
En caisse	17,082
	$246,444

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé sous serment, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir de mardi, 11 mai.

ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires, le 9 Janvier 1874

ACTIF:

Prêts et escomptes	
Bonds des Etats-Unis	
Primes sur Bonds des Etats-Unis en sus du pair	74,756
Divers actions	17,772
Dû par banques et banquiers	9,209
Propriétés foncières, meubles et installations	
Dépenses courantes	
Billets du Trésor légal tender	$222,000
Billets de Banques Nationales	14,590
Chèques sur banques locales payables en currency	125,972

PASSIF:

Capital payé	$500,000
Surplus	11,551
Circulation	450,000
Dépôts	
Chèques du caissier	
Escomptes, Intérêt et Change	
Dû à Banques et Banquiers	
Dividendes non-réclamés	